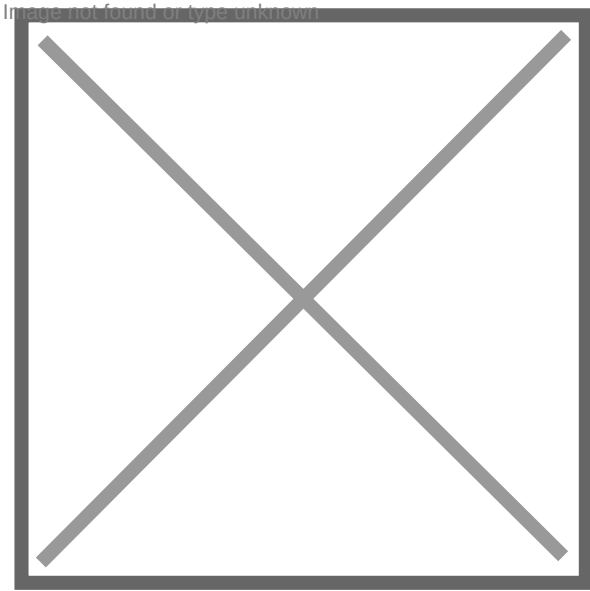




Ou s'adresser pour se faire regulariser ?

Par **nancya**, le **21/01/2013** à **02:26**

Bonjour,

Je viens de m'inscrire dans le site.

Je suis mère d'enfant français d'origine africaine et actuellement situation de demandeuse d'asile. Que dois-je faire pour avoir mon statut de parent enfant français. J'ai un récépissé de 3 mois renouvelables en tant que demandeuse d'asile. Pourrai-je avoir mon statut de mère d'enfant français à la préfecture ? J'ai tous les papiers de ma fille (carnet de santé, livret de famille, acte de naissance, certificat de nationalité) et quelles sont les documents à fournir pour cela ?

Je vous en prie, je n'ai personne ici, en France, hormis le père de ma fille, qui ne sait pas par où je dois commencer. Aidez moi, merci.

Bonne année à tous.

Par **Nicole29**, le **21/01/2013** à **12:51**

Bonjour,

Il faut aller à la Préfecture prendre un dossier.